



**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE  
DU 17/12/2010  
AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE DE  
BURES SUR YVETTE**

<b>Participants</b>	Mairie de Bures sur Yvette : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Jean-François VIGIER, Maire de Bures sur Yvette</li> <li>• Monsieur Michel SERBIER, Maire-adjoint en charge du Développement Durable, de l'Environnement et de l'Urbanisme.</li> <li>• Madame Anne BODIN, Conseillère Municipale déléguée au SIAHVY,</li> </ul> VYF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Danielle FARRET : Présidente,</li> <li>• André LOIE : Secrétaire,</li> <li>• Michel BIGNARD : Vice Président.</li> </ul>	<b>Lieu</b>  Mairie de Bures sur Yvette
<b>Invités :</b>		
<b>Excusés :</b>		
<b>Diffusion :</b>	Participants + diffusion VYF	
<b>Rédacteur :</b>	André LOIE	
<b>Prochaine réunion :</b>	A planifier par les Elus	

**Rappel de l'ordre du jour :**

L'objectif de la réunion était de faire le point des sujets concernant les thématiques d'hydraulique et d'assainissement à Bures afin d'identifier les actions possibles, dont une réunion commune avec le SIAHVY et les Communes voisines.

Pourquoi cette demande de la part de VYF ? : des dysfonctionnements reconnus et quantifiés (étude de la Lyonnaise des Eaux), des projets annulés ou non planifiés (bassin des Fauvettes et du Baratage), alors que l'urbanisation et l'imperméabilisation se poursuivent sur le bassin versant.

Les sujets traités ont été les suivants :

- Le bassin du Vaularon
- Le bassin de l'Yvette
- Les problèmes de fond

**Résumé des actions proposées :**

La réunion a permis d'identifier une première liste d'actions :

- 1) - Réunion avec les décideurs et financeurs pour connaître la nouvelle politique et les nouvelles règles découlant de la Directive Cadre Européenne (DCE) 2000/60/CE dans la

globalité de ses objectifs et la Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

- Partir des réalités de terrain qui amènent à traiter en priorité d'une part la minimisation des risques d'inondation, et d'autre part à résoudre les non qualités des réseaux d'assainissement, sources majeures de risques écologiques en cas de dysfonctionnement.
- 2) - Avoir communication du dossier d'impact aval du projet de la Mérantaise. (dit « projet du Lavoir de Gif »)
- 3) - Proposer une « reclassification » systématique de toutes les canalisations du réseau communal d'Eaux Usées ( EU) acheminant des eaux usées en provenance d'autres communes vers le réseau intercommunal dans l'objectif d'une gestion coordonnée par le SIAHVY.

Les prochains contacts porteront sur la poursuite de cette approche et la préparation d'une réunion commune avec le SIAHVY, et la participation des villes voisines en un premier temps.

## Points traités :

### A) Le bassin du Vaularon

Les sujets majeurs suivants ont été identifiés :

**1) Bassin des Grands Prés :** Problème de hauteur de vanne trop élevée. Ce problème avait été identifié par VYF dès réception officielle du bassin, le niveau de la vanne avait été réajusté à une hauteur de 27cm (calcul du SIAHVY) contre 25 cm (calcul de VYF). Le 14 juillet 2010 lors d'un orage, les Elus et les membres de VYF avaient observé une hauteur à 36cm et en ont fait courrier au SIAHVY (vanne télécommandée : nécessité d'une réinitialisation des paramètres transmis et traités par l'ordinateur du SIAHVY). Il est à noter que le Vaularon était très plein mais qu'il ne débordait pas. Cependant toutes les pompes des particuliers riverains fonctionnaient dans le sous-sols ce qui indique qu'il serait souhaitable d'inclure une marge de sécurité.

**Prise en charge des 4 petits bassins amont** par le SIAHVY : votée en Conseil Municipal par la Mairie de Gometz, accepté par le SIAHVY( conseil Syndical du 14 Décembre).

A contrôler : l'efficacité des 4 petits bassins situés en amont du bassin des Grands Prés , ne jouant que peu leur rôle de rétention ( débit de fuite?).

**Anne Bodin précise que dans le programme du SIAHVY est prévue une réflexion générale sur les débits de fuite, à l'instar de celle qu'a conduite le SIAVB et que nécessairement elle comportera une approche sur les affluents de l'Yvette. Par ailleurs, Bures a adhéré au contrat de bassin Yvette aval, dispositif de gestion raisonnée à l'échelle du bassin versant.**

**2. Zone d'expansion naturelle du ru d'Angoulême au niveau du Baratage et bassin des Fauvettes :** non retenus comme travaux à réaliser à court et moyen terme par le SIAHVY. Anne Bodin rappela que dans le Schéma de gestion des eaux de ruissellement du Bassin Versant hydraulique du Ru du Vaularon (rapport SETEGUE) réalisé par le SIAHVY finalisé en 2003 , cette zone de rétention n'était pas prioritaire. Cependant le contexte n'est plus le même et les constructions de Saint-Clair et de Montjay nécessiteront une conservation des eaux dans cette zone très pentue, le Vaularon (petit ru) ne pouvant recevoir qu'une capacité limitée.

**Le bassin des Fauvettes** est lié au projet de rond point qui n'existe plus au niveau de la Route de Chartres. Des propositions peuvent se faire à cet endroit.

**VYF est très attachée dans le cadre de la prévention à l'implantation des zones de rétention rendues nécessaires par les programmes de construction des communes situées en amont.**

**3) Études d'impact pour les constructions nouvelles** sur les plateaux incluant celui de Gometz. En principe, toutes les autorisations de programmes doivent être transmises au SIAHVY afin d'en garantir l'existence mais *quid* des études d'impact.

**Sujet à travailler.**

#### **4) Autres zones de rétentions du Bassin versant du Vaularon**

VYF demande que tous les bassins existant soient revus et gérés par le SIAHVY et que des débits de fuite adaptés soient calculés et que des vannes soient incluses sur les canalisations de sortie. Actuellement simple transfert de l'eau d'un point vers un autre.

**5) Faucardage** : prise de conscience par le SIAHVY de son insuffisance, sera accru en 2011 : la bassin d'Armand nécessite un faucardage autour du système de fermeture de vanne qui risque de se bloquer. Le bassin de Bures présente des coupes de bois faites sur le bassin qui ne sont pas évacuées, risque de déplacement vers la vanne lors de montées des eaux.

**6) Aspect financier** : la discussion fait ensuite apparaître un changement d'orientation dans les critères de financement qui mettent désormais en priorité la réalisation de zones humides sur la création de zones ou d'installations de rétention, en s'appuyant sur la loi sur l'eau de 2000. Or la loi de 2007, qui reprend et complète la loi de 2000, retient bien la lutte contre les inondations comme priorité, et ne devrait donc pas être un frein pour la construction de bassins de rétention lorsque le risque d'inondation existe. Cette discussion a bien sûr une portée plus large que la problématique du Vaularon.

**Monsieur Vigier indique alors l'intérêt d'organiser une réunion avec les Financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Général, etc.) pour éclaircir les critères de financement des projets relatifs à la protection contre les inondations.**

#### **B) Le bassin de l'Yvette**

La discussion porte essentiellement sur la crainte exprimée par VYF que le projet en cours de finalisation sur la Mérantaise en amont et en aval du lavoir de GIF ne concoure pas à une réduction suffisante du risque d'inondation, et ne conduise à une augmentation de l'arrivée des eaux en aval, au niveau de Bures notamment.

**Les participants conviennent qu'il serait utile de pouvoir avoir communication du dossier du projet, et notamment de son impact en termes d'envoi d'eau vers l'aval, pour prendre position sur ce point.**

#### **C) Assainissement**

La préoccupation majeure est là encore l'impact de l'envoi d'eau vers l'aval, et le bon dimensionnement des tuyaux d'écoulement de ces eaux.

Une vue globale par bassin semble nécessaire.

Tous ces tuyaux ne relèvent pas du SIAHVY, et ne sont donc pas intercommunaux, proposition est faite que l'on **demande une action de reclassification consistant à classer en intercommunal dépendant du SIAHVY toute canalisation d'assainissement récoltant la descente** des eaux usées d'autres communes et transitant par le réseau communal buressois avant de rejoindre l'intercommunal. Le SIAHVY aurait ainsi la possibilité et la responsabilité d'assurer un équilibrage cohérent de tous ces réseaux

D'autre part Monsieur Vigier indique qu'il a mis en place une commission de réflexion budgétaire

sur l'assainissement, et propose à l'Association de se joindre aux travaux.

**Conclusion :** Cette première rencontre a permis de refaire un bilan des principaux problèmes rencontrés sur le Bassin versant. Certains problèmes peuvent se régler à faible coût d'autres non. Il est impensable maintenant de réfléchir à l'agrandissement d'une ville sans prendre en compte la problématique eau.

Une stratégie globale doit être initiée, suivie d'un travail de fond afin d'aboutir à des solutions favorables, pérennes et positives sur le terrain.

### **Pour mémoire Annexe 1**

#### **Enjeux de l'eau à l'horizon 2015 de la Directive Cadre Européenne :**

- **Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,**
- **Anticiper les situations de crises : inondations et sécheresse,**
- **Favoriser un financement équilibré de la politique de l'eau,**
- **Renforcer les actions locales pour une meilleure gestion de l'eau.**

#### **Annexe II**

Selon la **circulaire du 8 décembre 2006** relative à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, **il est précisé :**

**« Nous vous demandons de veiller à ce que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement situés à l'aval de ces secteurs. Pour ce faire, vous agirez notamment sur le fondement des articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-9 du code de l'urbanisme »**

**Hors rencontre ce que souhaiterait VYF comme planification. (Non validé par les Elus).**

Prévoir une réunion entre Elus de Bures, Gometz le Châtel et Gif/Chevry, SIAHVY, Agence de l'Eau, Association VYF.

Thème : Gestion des eaux pluviales et usées du Bassin versant du Vaularon.

Où : en Mairie de Bures ou au SIAHVY.

Quand : 1er trimestre de 2011

**Supports nécessaires : Schéma Directeur d'Assainissement des trois villes Bures Gif et Gometz le Châtel, les PLU des villes et les intentions de constructions à court, moyen, et long terme. Le Schéma de Gestion des eaux de ruissellement du Bassin Versant hydraulique du Ru du Vaularon SIAHVY 3eme révision 2003 (un peu dépassé par les nombreuses constructions ayant été faites, mais bon support) ; le dossier du projet des travaux de correction de la Mérentaise complété.**